



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Vingt-septième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, par lequel ce dernier m'a prié de lui faire rapport tous les quatre mois sur la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles, et de lui faire rapport tous les six mois sur la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives, saisis par l'Iraq. Depuis juin 2006, la fréquence des rapports sur la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles est passée de quatre à six mois (voir S/2006/468 et S/2006/469). Les rapports que je présente en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité portent maintenant sur les deux questions, à savoir le rapatriement ou le retour des nationaux du Koweït et d'États tiers, d'une part, et la restitution des biens koweïtiens, d'autre part. J'ai présenté mon vingt-sixième rapport (S/2008/405) en juin 2008.

2. Dans une lettre datée du 26 mars 2008 (S/2008/206), le Conseil de sécurité a demandé que lui soit soumis, 12 mois après la nomination du Coordonnateur de haut niveau (le Coordonnateur), un rapport de synthèse qui évalue les progrès accomplis pendant cette période et ceux pouvant l'être à l'avenir et qui indique aussi quelles sont les conditions à réunir et quelle est la période de temps nécessaire pour que le mandat puisse être rempli.

#### **II. Aperçu**

3. Le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération des États arabes du Golfe ont examiné les questions concernant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles, ainsi que la restitution de biens koweïtiens. La quinzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Téhéran du 27 au 30 juillet 2008, a fermement condamné les graves violations des droits de l'homme et le meurtre de



nationaux d'Iraq, du Koweït et d'autres pays tiers par l'ancien régime iraquien, au mépris des dispositions du droit international et du droit international humanitaire. Le Mouvement des pays non alignés a également demandé que des mesures soient prises pour traduire en justice les auteurs de ces crimes.

4. À sa cent huitième session, le Conseil ministériel du Conseil de coopération du Golfe, réuni à Djedda (Arabie saoudite), le 2 septembre 2008, a instamment demandé à l'ONU de poursuivre ses efforts afin de régler les questions relatives à la restitutions des archives nationales au Koweït et au sort des nationaux du Koweït et d'autres États encore détenus ou portés disparus.

5. Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au Caire du 2 au 8 septembre 2008, a condamné les graves violations des droits de l'homme commises durant l'occupation du Koweït et la dissimulation des faits concernant les détenus et les personnes disparues de nationalité koweïtienne et d'autres nationalités, dont les corps d'un certain nombre d'entre eux ont été retrouvés dans des fosses communes. Le Conseil a exprimé sa profonde sympathie aux familles des victimes dont le corps avait été identifié et sa préoccupation devant la souffrance de celles des personnes dont on ignore toujours où elles se trouvent. Il a félicité le Gouvernement iraquien de sa coopération et des efforts qu'il mène afin de faire la lumière sur le sort de tous ces détenus et personnes disparues ressortissants du Koweït et d'autres pays.

6. Dans leur communiqué final, les participants à la Réunion de coordination annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue à New York le 26 septembre 2008, se sont félicités de l'invitation officielle adressée par le Gouvernement iraquien au Coordonnateur de haut niveau, M. Gennady Tarasov, à se rendre en Iraq afin de poursuivre le dialogue sur les questions en suspens, ce qui aiderait à consolider les relations amicales existant entre l'Iraq et le Koweït. Ils ont condamné les massacres d'Iraqiens innocents par l'ancien régime et estimé qu'ils constituaient des crimes contre l'humanité. Les participants ont exigé que les responsables soient jugés et demandé aux États Membres et à la communauté internationale de ne pas donner asile aux représentants de l'ancien régime qui ont commis ces crimes contre des Iraqiens et d'autres personnes.

### **III. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour des tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles**

7. À l'invitation du Gouvernement, M. Tarasov s'est rendu en Iraq, où il a séjourné du 12 au 15 octobre 2008. C'était la première visite du Coordonnateur à Bagdad après la chute du régime de Saddam Hussein. M. Tarasov a été reçu par M. Barham Saleh, Vice-Premier Ministre, et a eu des entretiens avec M. Mouaffaq al-Rubaie, Conseiller pour la sécurité nationale, M. Hoshyar Zebari, Ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Wijdan Mikhail Salim, Ministre chargée des droits de l'homme, et M. Mohammed Hajj Hamoud, Vice-Ministre des affaires étrangères et Chef du Département des affaires juridiques.

8. M. Tarasov a informé ses interlocuteurs iraquiens au sujet de l'application du mandat et souligné la nécessité pour toutes les parties de redoubler d'efforts afin d'obtenir des résultats concrets dans les meilleurs délais. Il a indiqué que la

situation en matière de sécurité en Iraq semblait s'être améliorée au point qu'il était maintenant possible de reprendre les travaux d'exhumation sur les sites dont on savait qu'ils contenaient les corps de prisonniers de guerre koweïtiens et l'évaluation de nouveaux charniers. Le Coordonnateur a non seulement souligné les responsabilités incombant à l'Iraq au titre du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité mais il a aussi souligné le rôle catalytique que tout progrès sur cette question essentiellement humanitaire pourrait avoir sur le renforcement de la confiance entre l'Iraq et le Koweït et la consolidation de l'engagement global des pays voisins à l'égard de l'Iraq.

9. Il a été confirmé à M. Tarasov à tous les niveaux que l'Iraq souhaitait réellement améliorer ses relations avec le Koweït et les autres pays du Golfe. Si l'Iraq souhaitait que le mandat prenne fin dès que possible, il était prêt à régler définitivement la question par une coopération accélérée et des progrès sur les questions concernant les nationaux du Koweït et de pays tiers portés disparus et les archives. Les interlocuteurs iraqiens ont souligné qu'ils étaient résolus à poursuivre cet objectif. Ils ont exprimé leur sympathie aux familles des personnes portées disparues, tout en rappelant les souffrances que le peuple iraquien avait endurées sous le régime de Saddam Hussein.

10. La Ministre chargée des droits de l'homme a expliqué que son ministère était la seule entité officiellement autorisée à exhumer les tombes en Iraq. Elle a reconnu que les progrès sur la question des prisonniers de guerre koweïtiens étaient entravés par le manque de moyens. Le Ministère ne dispose que d'une seule équipe technique composée de 12 personnes, qui est responsable des activités d'exhumation sur l'ensemble du territoire iraquien. À l'heure actuelle, ces ressources sont affectées à l'exhumation et à l'identification des victimes de l'ancien régime et de celles de la guerre entre l'Iran et l'Iraq.

11. Compte tenu des capacités limitées du Ministère iraquien des droits de l'homme, mon Représentant spécial pour l'Iraq, M. Staffan de Mistura, a proposé de fournir une assistance technique par une équipe spécialisée sous contrat qui serait chargée de l'exécution des travaux d'exhumation ou d'un projet de renforcement des capacités pour former du personnel supplémentaire au Ministère. L'offre, faite dans le contexte du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sur les droits de l'homme et de l'amélioration des rapports de l'Iraq avec ses voisins, a été appréciée par la partie iraquienne. La Mission élaborera un projet à cet effet à l'issue de nouvelles consultations avec le Gouvernement iraquien.

12. En tant que mesure pratique, la possibilité de reprendre les travaux d'exhumation dans le secteur de Ramadi (où les équipes spécialisées koweïtiennes ont retrouvé plusieurs séries de restes humains en 2004 et où un témoin oculaire a affirmé connaître l'endroit où étaient enterrés des Koweïtiens portés disparus) a été examinée à la réunion avec la Ministre chargée des droits de l'homme. Cette question a également été soulevée auprès du Ministère des affaires étrangères. Le Coordonnateur a souligné qu'il était essentiel que l'Iraq soit bien préparé pour les réunions de la Commission tripartite et de son sous-comité technique au Koweït, prévues du 17 au 19 novembre 2008. Il l'a encouragé à faire largement appel à ces mécanismes importants pour prendre des mesures effectives afin d'obtenir des progrès tangibles sur le terrain.

13. M. Tarasov a séjourné au Koweït du 16 au 19 novembre 2008. Il a été reçu par le cheikh Mohammad Sabah Al Salem Al Sabah, Vice-Premier Ministre et Ministre

des affaires étrangères. Il a eu des réunions de travail au Ministère, des entretiens avec des membres de la Commission nationale koweïtienne chargée des questions relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre (Commission koweïtienne des personnes disparues), le Chef de la délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Chef des opérations du CICR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Il a également eu un entretien avec un représentant de la compagnie Kuwaiti Airways Corporation.

14. Le Coordonnateur a fait part des informations et des vues qu'il avait obtenues à Bagdad à ses interlocuteurs koweïtiens et réitéré l'appel lancé à toutes les parties afin qu'elles mènent des efforts collectifs pour parvenir à un règlement satisfaisant des questions relatives aux nationaux du Koweït et de pays tiers portés disparus et aux archives.

15. Les autorités koweïtiennes se sont félicitées de la mission utile effectuée sans retard par M. Tarasov à Bagdad. Elles ont souligné que le Koweït souhaitait maintenir des relations de bon voisinage avec l'Iraq et ne voulait pas que le mandat soit inutilement prorogé. Le seul souci du Koweït était de régler toutes les questions humanitaires en suspens, tâche à laquelle le pays accordait la plus haute importance, qui continuent de causer des souffrances aux familles endeuillées. Les autorités koweïtiennes estimaient que tout effort tangible de la part de l'Iraq améliorerait les chances d'obtenir des résultats concrets et ainsi d'accélérer l'exécution du mandat. Le Koweït était prêt à coopérer avec le Coordonnateur de haut niveau et appréciait la position prise par les membres du Conseil de sécurité.

16. M. Tarasov a été informé par les membres de la Commission koweïtienne des personnes disparues des résultats de la trente et unième réunion de la Commission tripartite et de la cinquante-huitième session de son Sous-Comité technique. Ont assisté à ces réunions présidées par le CICR, des représentants du Koweït, de l'Iraq, de l'Arabie saoudite, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et de la France.

17. La Commission koweïtienne des personnes disparues, tout en partageant l'opinion selon laquelle la situation en matière de sécurité s'était améliorée en Iraq et permettait la reprise des activités de recherche et d'exhumation, a exprimé sa déception devant l'absence de progrès notée depuis la dernière réunion de la Commission tripartite, en novembre 2007. Elle a mentionné une mission à Ramadi qui avait été prévue mais n'avait pas eu lieu, ainsi que plusieurs autres activités qui avaient été précédemment convenues et reflétées dans les protocoles du Sous-Comité technique. Aucune visite sur des lieux d'inhumation n'avait été effectuée en Iraq en 2008. Des problèmes auraient également été rencontrés concernant des témoins.

18. Le Coordonnateur a été informé que le Sous-Comité technique avait décidé de se réunir plus fréquemment, tous les deux mois désormais et non plus tous les six mois. On lui a également fait savoir que le Koweït souhaiterait reprendre les recherches au début de 2009 sur un charnier en Iraq. Il s'agirait d'une mission discrète, suivie de plusieurs voyages et d'une exhumation si le site contient des restes de nationaux du Koweït et de pays tiers.

19. Les membres de la Commission koweïtienne des personnes disparues ont informé M. Tarasov qu'une personne supplémentaire figurant sur la liste des nationaux du Koweït et de pays tiers avait été identifiée et que son dossier avait été

clos. Cela a été confirmé dans une lettre datée du 26 novembre 2008, adressée au Coordonnateur par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'ONU. Le nombre total de personnes dont les dépouilles avaient été identifiées a donc été portée à 236 (voir annexe). J'adresse mes sincères condoléances à leur famille.

20. Aucune information nouvelle n'a été reçue concernant le sort du militaire américain porté disparu, le capitaine Michael Scott Speicher. Son dossier demeure ouvert.

#### **IV. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens**

21. Aucun fait crédible ni indice éventuel n'est apparu depuis mon dernier rapport concernant les archives nationales koweïtiennes disparues. Lors des entretiens qu'il a eus à Bagdad, le Coordonnateur a souligné que des efforts supplémentaires devaient être faits pour déterminer le lieu où elles se trouvaient. Certains de ses interlocuteurs irakiens, indiquant qu'il ne pouvait s'agir que d'une hypothèse, ont déclaré que les archives koweïtiennes pouvaient encore se trouver quelque part dans le pays ou à l'étranger. Un fait demeure toutefois : les archives – dont la valeur et l'importance ont à nouveau été soulignées par les autorités koweïtiennes durant le séjour du Coordonnateur au Koweït – n'ont pas été retrouvées.

22. On rappellera que le Koweït, se fondant sur des informations reçues de l'Ambassade d'Iraq dans le pays, a informé le Coordonnateur que l'Iraq avait l'intention de restituer des enregistrements destinés à la radio et à la télévision, qui feraient partie des archives koweïtiennes (S/2008/405, par. 24). Dans le cadre de faits nouveaux reflétés dans la correspondance entre le Coordonnateur et le Représentant permanent du Koweït auprès de l'ONU, en septembre 2008, M. Tarasov a été informé que le Koweït avait contacté l'Ambassade d'Iraq au Koweït afin de fixer une date pour la réception des enregistrements, soit par l'intermédiaire de l'Ambassade, soit à la frontière entre l'Iraq et le Koweït, sous la supervision de l'ONU. Le Coordonnateur a déclaré qu'il était prêt à assister à la restitution des enregistrements susmentionnés lors du voyage qu'il prévoyait d'effectuer au Koweït, en novembre 2008.

23. Comme l'a demandé le Koweït, M. Tarasov a soulevé la question de la restitution dans ses conversations avec des représentants du Ministère irakien des affaires étrangères. Il a souligné que cette démarche, à la veille de la session de la Commission tripartite, serait une indication des bonnes intentions de l'Iraq et du fait qu'il était prêt à prendre des mesures concrètes aux fins de l'application du mandat. L'ONU a proposé de faciliter le transfert des enregistrements au Koweït.

24. Malgré tous les efforts entrepris, les enregistrements n'ont pas été transférés au Koweït avant ou durant la visite du Coordonnateur, comme prévu. C'est regrettable car cela aurait représenté une mesure symbolique et concrète montrant que des progrès étaient faits sur la question de la disparition de biens koweïtiens.

## V. Observations

25. L'inactivité concernant l'exhumation et le rapatriement des corps de nationaux du Koweït et de pays tiers au cours de l'année écoulée est un sujet de grave préoccupation.

26. Je suis également préoccupé par l'absence de progrès concernant les efforts faits pour retrouver les archives koweïtiennes. Malgré les encouragements constants prodigués par le Coordonnateur et par moi-même, aucune donnée n'a été communiquée par les personnes qui pourraient être en possession d'informations et permettre ainsi de déterminer l'endroit où se trouvent les documents historiques appartenant à l'État. Personne n'a non plus confirmé que les archives avaient été détruites ou établi le bien-fondé de cette hypothèse.

27. Dans mes rapports précédents, je me félicitais de la poursuite du processus essentiellement humanitaire lancé par les dispositions du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité et notais l'attitude constructive des autorités irakiennes. Je n'ai pas changé d'avis aujourd'hui. Je tiens toutefois à souligner qu'il est indispensable de traduire en activités concrètes les déclarations de bonne volonté afin d'accélérer les progrès sur le terrain et, partant, l'application du mandat. Je lance un appel à l'Iraq, en tant que partie responsable de la restitution des archives et du retour des prisonniers de guerre koweïtiens, ainsi qu'aux autres parties concernées.

28. Je me félicite de l'appui apporté par la MANUI aux efforts déployés par le Coordonnateur et espère que des dispositions pratiques seront prises pour soutenir l'action du Ministère irakien des droits de l'homme, conformément au mandat de la Mission.

29. La Commission tripartite demeure le mécanisme principal chargé de la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. Je remercie le Comité international de la Croix-Rouge des efforts résolus qu'il poursuit dans ce domaine.

30. Je réitère les appels que j'ai déjà lancés à toutes les parties, leur demandant de collaborer sérieusement aux activités et d'y participer effectivement. J'espère sincèrement que la qualité des efforts déployés s'améliorera et que des progrès seront faits au cours des prochains mois. Je crois qu'il est important pour l'Iraq et pour le Koweït que ces questions soient définitivement réglées.

31. J'envisage de soumettre le rapport de synthèse mentionné au paragraphe 2 du présent rapport au Conseil de sécurité en avril 2009. Le Coordonnateur a engagé à ce sujet des consultations avec les parties concernées.

**Annexe****Noms des nationaux du Koweït et de pays tiers dont les dépouilles ont été identifiées**

1. Saad Meshal Aswad Salamah Al-Enezi
2. Ahmed Abdullah Abdulrasul Al-Ghallaf
3. Saleh Ali Said Al-Hayani
4. Enam Said Ahmad Said Ismail Al-Edan
5. Abdullatif Hussein Al-Waheb
6. Naser Hussein Omaran Al-Enezi
7. Mahmoud Sayed Reda Sayed Hasan
8. Faihan Mohammad Laili Al-Mutairi
9. Nasser Sherif Fahed Al-Khaldi
10. Daad Omar Al-Hariri (Libanais)
11. Jassem Hamid Abdallah Al-Samak
12. Safah Ibjad Aloush Al-Mutairi
13. Lafi Faihan Mohammad Laili Al-Mutairi
14. Abdul Rahman Saad Marzook Al-Otaibi
15. Mohammed Gazai Saad Ali Al-Mutairi
16. Farhan Harbi Saket Al-Dhafiri
17. Obaid Falah Husaini Al-Mutairi
18. Hamad Mohammad Ghuneim Al-Ajami
19. Taleb Amin Jassem Saleh
20. Fahed Sulayman Aswad Al-Enezi
21. Fahed Akil Rakan Al-Zufayri (Saoudien)
22. Misfir Mhana Misfir Al-Sharifa Al-Hayani
23. Nasser Ayed Duhayran Al-Oteibi
24. Mohammad Nasser Sharid Al-Ajami
25. Assal Turki Kusayman Al-Ajami
26. Abdallah Sulayman Abdallah Al-Amir
27. Abdulaziz Yussef Abdulaziz Alyamani
28. Amer Deydan Ali Al-Ajami
29. Sobhi Khalil Nousouhi Haydar (Libanais)
30. Raja Hamud Saleh Al-Sahli
31. Khaled Saleh Al-Tuwaygeri

32. Adel Fahed Hamad Al-Hamad
33. Fahed Khalifa Jadlan Al-Mutayri
34. Salem Obeid Abdallah Al-Mutayri
35. Shojah Madi Omar Al-Ajami
36. Habib Saleh Al-Zaqah
37. Ali Abdallah Ali Al-Duwaysan
38. Maayuf Jaber Sahud Al-Harbi
39. Yaccoub Yussef Bader Al-Ustaz
40. Mansour Tulayhan Samar Al-Mutayri
41. Hamad Humaydi Ghazi Al-Otaibi
42. Mohsen Mohammad Mohsen Al-Ajami
43. Rajeh Zeyab Bedah Nahar Al-Mutayri
44. Mansour Faleh Nasser Al-Thaqeb
45. Ahmad Mahmoud Al-Hattab (Égyptien)
46. Jaber Helal Shedid Al-Shemary
47. Falah Jaser Saad Guniman Al-Mutayri
48. Jatly Mohammad Mejaed Al-Mutayri
49. Husain Salem Faza Al-Shamry
50. Khalifa Trak Suliman Al-Shamry
51. Adel Faleh Satam Al-Fadly
52. Adnan Mohamad Bahbahani
53. Tareq Falah Alaeban Al-Shamry
54. Hamoud Nafel Saeid Al-Harshany
55. Nabil Ali Ramadan Bushehry
56. Mutlaq Ali Salman Al-Adwani
57. Waleed Saad Mubarak Al-Asaf
58. Abdulah Fares Ayed Al-Shamry
59. Bader Nahar Mefrij Al-Mutayri
60. Matar Saket Mater Al-Mayai Al-Anezi
61. Waleed Ayoub Ismail Bander
62. Helal Saleh Malis Al-Mutayri
63. Abdulaziz Abdullalif Abdulaziz Al-Kharaz
64. Mubarak Saleh Herzan Malis Al-Mutayri
65. Hamoud Ebrahim Harfan Al-Sahly



66. Saad Murshid Jasir Al-Barazi
67. Raeid Abdulla Khalil Burashid
68. Saleh Hamoud Mansour Hamoud
69. Abdulmehdi Mehdi Ali Tahir
70. Hussam Mohammad Abdulmohsen Al-Oseimi
71. Abdalla Al-Oweyhan
72. Hussein Mohammad Jomah
73. Hassan Abdulmohsen Al-Ali
74. Mohammad Makboul Al-Otaibi
75. Ali Hassan Awad Al-Azmi
76. Hamoud Nassir Baanoun El-Enezi
77. Khalaf Akil Ali Al-Dhafiri
78. Saad Bashir Mubarak Al-Rashidi
79. Mohammad Rashid Nabi Al-Duwaila
80. Nawaf Abdulla Farraj Al-Mutairi
81. Saleh Mathal Jasser Al-Mutairi
82. Mohammad Ahmad Shaher Al-Sharifi
83. Abdulla Deydan Kazar Al-Dhafiri
84. Maged Jaber Fyhan El-Enezi
85. Tarek Mohammad El-Qahtany
86. Meshal Jazza El-Enezi
87. Fawzy Ali Ebrahim Al-Mulla
88. Saleh Naser Al-Khenah
89. Esam Yaccoub Saadallah
90. Meshal Youssef Ali Reda
91. Hany Ahmed Al-Musilikh
92. Ahmed Ali Al-Kandary (Iranien)
93. Abdulaziz Ali Mohammad Al-Khanini
94. Fauzi Ebrahim Abdullatif Al-Abed Al-Jalil
95. Mohammad Naeif Muthri Al-Shamry
96. Jamal Mubarak Muwanas Al-Muwanas
97. Salah Jassem Mandani Qassem Ghullam
98. Abdullah Shafi Hafiz Al-Shagban Al-Ajami
99. Qadir Abdulrahman Jassem Mustafa

100. Ismail Ebrahim Mohammad A. Al-Kandary
101. Yacoub Hussein Ali Akbar
102. Mohammad Ali Saleh Al-Zaqah
103. Ahmad Abdulla Mustafa Hadi
104. Waleed Feiruz Yaqout Al-Manea
105. Mohammad Ahmad Mohammad Al-Rashed
106. Saoud Abdulaziz Furaih Al-Kouh
107. Khaled Abdulaziz Furaih Al-Kouh
108. Ali Mohammad Ali Salem
109. Adnan Feiruz Yacout Al-Manea
110. Fahed Ali Kamikh Al-Dehani
111. Hani Feiruz Yacout Al-Manea
112. Mohammad Mutlaq Rumeih Al-Bathali
113. Hamad Muajeb Saad Al-Ajmi
114. Mutlaq Abdallah Mutlaq Al-Hajr Al-Mutairi
115. Zakaria Abdulqader Mohammad Al-Qaderi
116. Ahmad Saleh Aboud Al-Enezi
117. Ajmi Awajah Rashid Al-Rashidi
118. Shaker Abdallah Mohammad Al-Jedi
119. Nabil Mohammad Hassan Al-Sharaf
120. Hamoud Marzook Thamer Al-Fadly
121. Khaled Hussein Aoun Al-Atiyah
122. Maysam Rawdan Adnan Jodah Al-Shamry
123. Mohammad Hamoud Ayed Al-Aqail
124. Mohammad Jassem Khalf Al-Thanian
125. Mohammad Mrzook Mohammad Al-Mrzook
126. Mutlaq Abdul Rahman Mutlaq Al-Khalidi
127. Housain Mohammad Hosain Adab
128. Talal Hadi Al-Otaibi
129. Khaled Nasser Fahd Al-Ajami
130. Abdul Razzaq Abdullah Mubarak Al-Fawzan
131. Ali Husain Naserallah Boshahryary (Iranien)
132. Saoud Manea Mohammad Tahous
133. Khaled Ahmed Mohammad Al-Rashed

134. Hamoud Muhareb Ali Al-Shamry
135. Abdullah Fahm Moatesh Al-Mutairi
136. Srouf Falah Srouf Al-Rashaidi
137. Abdallah Wali Hizam Al-Shamry (non-Koweïtien)
138. Nasser Fahed Mohammad Al-Ajami
139. Fahed Wali Hizam Al-Shamry (non-Koweïtien)
140. Mohammad Faleh Abboud Al-Enezi
141. Faisal Ghali Ashwi Al-Dhafiri
142. Nasser Ali Nasser Al-Ajami
143. Nawaf Hamad Hussein Al-Ajami
144. Khaled Nasser Khaled Al-Subaii
145. Alnouri Khalaf Kuwayan Al-Dhafiri (Saoudien)
146. Mansour Awad Mansour Al-Ajami
147. Fahed Alhailam Musmar Al-Dhafiri
148. Jamal Abbas Ghaloum Hussein
149. Abdulkarim Ali Khaled Mohammad
150. Mousa Ebrahim Suleiman Al-Khalifi
151. Abdulaziz Ebrahim S. Al-Badyawi (Saoudien)
152. Abdulrazaq Dakhil Abdulrazaq Al-Tawalah
153. Hamad Mubarak Salem Al-Hajri
154. Khaled Ahmad Mubarak Al-Sharhan
155. Mohammad Serhan Aswad El-Enezi
156. Fahed Bashir Mubarak Al-Rashidi
157. Ahmad Abdulla Ahmad Al-Kandari
158. Dhafir Abdulhadi Dhafir Al-Rashidi
159. Hamdan Hamoud Ghazi Al-Otaibi
160. Mansour Faleh Nasser Al-Ajmi
161. Salah Ali Murshid Al-Rashidi
162. Meshal Obeid Hamdan Al-Otaibi
163. Hamoud Mohwis Saoud Al-Saidi
164. Mohammad Nasser Hazzah Al-Otaibi
165. Abdullah Salem Salem Gheith
166. Fahed Mohammad Abdulla Al-Khalidi
167. Faisal Zaid Sulaiman Al-Ajeel

168. Husam Ahmad Mohammad Al-Sayafi
169. Salah Abdulla Abdulrahman Al-Majid
170. Mohammad Ali Abdulla Burhameh
171. Nasser Mudaf Ahmad Khalfan
172. Safi Maatouk Aman Al-Felaij
173. Khaled Nouri Sulaiman Al-Qanai
174. Imad Yussef Saad Al-Rashid
175. Ahmad Hussein Bakr Al-Asfour
176. Ahmad Abdulrahman Abdulmohsen Al-Rifai
177. Khaled Ahmad Issa Matar
178. Ali Abdullatif Abdallah Al-Asfour
179. Imad Abdulwahab Hussein Al-Roumi
180. Sami Khalifa Ebrahim Al-Rashed
181. Esam Abdulwahab Hussein Al-Roumi
182. Salah Khalifa Abdalla Al-Derbas
183. Faisal Ahmad Hussein Al-Qattan
184. Jamal Abdul Hamid Essa Al-Attar
185. Mustafa Abdul Hamid Matar Al-Shatti
186. Shaheen Ahmad Majid Al-Shaheen
187. Fahed Ahmad Majid Al-Shaheen
188. Khaled Marzooq Zaid Al-Mutayri
189. Meshal Ahmad Thenian Al-Musailem
190. Ali Zaal Awad Al-Zufayri (Saoudien)
191. Abdallah Rahed Ahmad Al-Yacoub
192. Mohammad Naeif Abdallah Al-Enezi
193. Bader Abdallah Ahmad Al-Sharqawi
194. Mahmoud Naeif Abdallah Al-Enezi
195. Khaled Abdullatif Abdallah Al-Mari
196. Mohammad Yousef Said Albaloushi (Omanais)
197. Hussein Abdel Amir Ali Mohammad (Iranien)
198. Fahed Ahmad Abdulmohsen Al-Abdulkarim
199. Rashed Zayed Mutlaq Al-Duwailah
200. Adel Ahmad Abdulaziz Al-Raqim
201. Rashid Mazeid Said Al-Mutairi

202. Abdulla Abdullatif Abdulla Al-Asfour
203. Waleed Hamad Al-Fahed Al-Hamad
204. Mohammad Abed Ridha Abbas Ghaloum
205. Samir Jasem Mahmoud Al-Saffar
206. Aref Ebrahim Youssef Al-Dhowaihi (Saoudien)
207. Najim Taleq Saoud Al-Muweizri
208. Nasser Hazaa Zaid Alwaalan Al-Mutairi
209. Nasser Sulaiman Farah Al-Shamry
210. Hassan AbdulAziz Qumir Abdullah
211. Khaled Jassem Hamd Al-Derbas Al-Zaabi
212. Shehab Ahmed Shaker Ali
213. Mousa AbdulRidha Abbas Ghaloum
214. Madi Hameed Obaid Al-Mutairi
215. Zaid Saadi Zaid Al-Shamry
216. Hassan Guloum Hassan Sakkin
217. Hussein Abdullah Ahmed Al-Ghallaf
218. Salah Ali Saad Al-Khouder
219. Salah Abdullatif Farhan Al-Doukhi
220. Sayed Mohammad Sayed Ali Musalam
221. Abdul Amir Hussein Ahmad Al-Qattan
222. Adnan Safar Maarafi Maarafi
223. Mohammad Sayed Ali Hamza
224. Muwanas Mubarak Muwanas Al-Muwanas
225. Adel Ebrahim Mohammad Al-Murayshed
226. Murshed Julaydan Mohammad Al-Hamad
227. Khaled Hazzah Hamad Al-Fahed al-Hamad
228. Fayed Mohammad Ali Al-Ayadhi
229. Khalid Yousef Abdullah Essa
230. Khalifa Abdullah Fahad Al-Enezi
231. Jassem Mohammad Hamad Al-Fawzan
232. Khaled Mohammad Farag Al-Shamri
233. Yussef Mohammad Hamad Al-Fawzan
234. Salem Amer Rashed Al-Doueri
235. Fayez Hussein Ali Nazer
236. Mostafa Abdelzazzak Jasim Al-Hassan